



**Extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de FERNEY-VOLTAIRE,
séance du mardi 02 juillet 2019, 20h00**

affichés en application des dispositions de l'article L. 2121.25
du code général des collectivités territoriales

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 26

L'an deux mil dix-neuf, le deux juillet à 20 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 juin 2019, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire. La convocation a été affichée le 9 juillet 2019.

Présents : MMES et MM. RAPHOZ Daniel, UNAL Khadija, MOUNY Valérie, LY Chun-Jy, DEVAUCHELLE Hélène, PHILIPPS Pierre-Marie, ALLIOD Christian, MERIAUX Laurence, MARTIN Charly, CLAVEL Matthieu, t'KINT DE ROODENBEKE Etienne, MEYLAN François, FRANQUET Christine, RIGAUD Didier, SACCHI-HASSANEIN Géraldine, GRATTAROLY Stéphane, BIOLAY Patrick, TRUCHET Jocelyne.

Pouvoirs : Mme LEGER Aurélie	à	M. ALLIOD Christian
Mme HARS Chantal	à	M. LY Chun-Jy
Mme COMBE Marina	à	Mme MERIAUX Laurence
M. VONNER Roger	à	M. RAPHOZ Daniel
Mme LISACEK Frédérique	à	Mme FRANQUET Christine
Mme SABARA Corinne	à	Mme MOUNY Valérie
M. KASTLER Jean-Loup	à	Mme SACCHI-HASSANEIN Géraldine
M. TRAN DINH Thao	à	M. MEYLAN François

Absents : Mme IBRAHIM Siti
M. BECHIS Eric
M. COULON Alexandre

Secrétaire de séance : M. GRATTAROLY Stéphane

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, les extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du mardi 02 juillet 2019 ont été affichés le 9 juillet 2019.



RESUME DES DELIBERATIONS

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le maire ayant fait l'appel nominal et énuméré les pouvoirs (Mme LEGER Aurélie à M. ALLIOD Christian, Mme HARS Chantal à M. LY Chun-Jy, Mme COMBE Marina à Mme MERIAUX Laurence, M. VONNER Roger à M. RAPHOZ Daniel, Mme LISACEK Frédérique à Mme FRANQUET Christine, Mme SABARA Corinne à Mme MOUNY Valérie, M. KASTLER Jean-Loup à Mme SACCHI-HASSANEIN Géraldine et M. TRAN DINH Thao à M. MEYLAN François), il est procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. M.GRATTAROLY Stéphane est désigné à l'unanimité des présents pour remplir cette fonction.

2. Présentation du nouveau Chef de Police municipale.

Le maire présente à l'assemblée Monsieur Manuel CORDARY, nouveau Chef de Police municipale.

3. Présentation, par le bureau CAMP, du projet du lauréat de l'appel à projets sur le site de l'actuel centre technique municipal aux Jargilières.

M. le Maire donne la parole à Madame Florence DELGOVE, Directrice du Développement loisirs et commerces qui présente à l'assemblée le projet du lauréat de l'appel à projets sur le site de l'actuel Centre technique municipal aux Jargilières.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07/05/2019.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 mai 2019 est adopté par 24 voix pour et 2 abstentions (KASTLER Jean-Loup par procuration et Mme SACCHI-HASSANEIN Géraldine).

5. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 04/06/2019.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 juin 2019 est adopté par 25 voix pour et 1 abstention (KASTLER Jean-Loup par procuration).

6. Décision budgétaire modificative n° 1.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise par 24 voix pour, 1 abstention (t'KINT DE ROODENBEKE Etienne) et 1 voix contre (KASTLER Jean-Loup par procuration) les ouvertures et virements de crédits suivants :



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Compte		Montant	Fonction	Explications
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	168 978,00 €	0	
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement			168 978,00 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			168 978,00 €		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Compte		Montant	Fonction	Explications
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	777	Quote-part des subventions d'investis	7 000,00 €	0	Opération d'ordre budgétaire - Reprise de subventions d'équipement
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			7 000,00 €		
Chapitre 73 - Impôts et taxes	73111	Taxes foncières et d'habitation	183 702,00 €	0	Suite à la notification des bases d'imposition 2019.
Chapitre 73 - Impôts et taxes			183 702,00 €		
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	7411	Dotation forfaitaire	-32 345,00 €	0	Suite à la notification de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2019.
	74834	Etat - Compensation au titre des exon	434,00 €	0	Suite à la notification des allocations compensatrices 2019.
	74835	Etat - Compensation au titre des exon	10 187,00 €	0	Suite à la notification des allocations compensatrices 2019.
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations			-21 724,00 €		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			168 978,00 €		



DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre / Opération	Compte		Montant	Fonction	Explications
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13913	Département	7 000,00 €	0	Opération d'ordre budgétaire - Reprise de subventions d'équipement
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			7 000,00 €		
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	2138	Autres constructions	87 500,00 €	0	Opération d'ordre budgétaire - Intégration au patrimoine du studio Les Gylcines de Fernex
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales			87 500,00 €		
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	10223	T.L.E.	-79 000,00 €	0	Dégrèvement partiel T.L.E. Société Rhodannienne d'Alimentation - Déduction des recettes de taxe d'aménagement 2019
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves			-79 000,00 €		
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	2031	Frais d'études	-20 515,00 €	8	Création d'une opération budgétaire pour les travaux de l'Avenue Voltaire
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles			-20 515,00 €		
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	2128	Autres agencements et aménagement	-28 200,00 €	8	Création d'une opération budgétaire pour les travaux de l'Avenue Voltaire
	2128	Autres agencements et aménagement	17 000,00 €		Aménagement aire de jeux Parc de l'Abbé Boisson
	21318	Autres bâtiments publics	8 000,00 €	0	Travaux villa Hameau Voltaire
	21534	Réseaux d'électrification	53 000,00 €	8	Extension réseau ERDF Villa Ariana dans le cadre du Projet Urbain Partenarial (PUP)
	2182	Matériel de transport	36 000,00 €	8	Camion benne à bras hydraulique
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles			85 800,00 €		
Opération 27 - Marché à commande	2315	Installations, matériel et outillage tech	-354 000,00 €	8	Création d'une opération budgétaire pour les travaux de l'Avenue Voltaire
Opération 27 - Marché à commande			-354 000,00 €		
Opération 35 - Piscine Municipale	21318	Autres bâtiments publics	4 000,00 €	4	Eclairage bloc secours Centre nautique
Opération 35 - Piscine Municipale			4 000,00 €		
Opération 69 - Tennis couverts	21318	Autres bâtiments publics	21 000,00 €	4	Remise en état éclairage structure gonflable tennis
Opération 69 - Tennis couverts			21 000,00 €		
Opération 74 - Avenue Voltaire	2315	installations, matériel et outillage tech	402 715,00 €	8	Création d'une opération budgétaire pour les travaux de l'Avenue Voltaire
Opération 74 - Avenue Voltaire			402 715,00 €		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			154 500,00 €		
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Compte		Montant	Fonction	Explications
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	021	Virement de la section de fonctionner	168 978,00 €	0	
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement			168 978,00 €		
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	1328	Autres	87 500,00 €	0	Opération d'ordre budgétaire - Intégration au patrimoine du studio Les Gylcines de Fernex
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales			87 500,00 €		
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	10226	Taxe d'aménagement	-67 500,00 €	0	Dégrèvement partiel T.L.E. Société Rhodannienne d'Alimentation - Déduction des recettes de taxe d'aménagement 2019
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves			-67 500,00 €		
	1641	Emprunts en euros	-34 478,00 €	0	Equilibre de la section d'investissement
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées			-34 478,00 €		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			154 500,00 €		



7. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel des agents municipaux – révision de l'IFSE et mise en œuvre du Complément indemnitaire annuel (CIA).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, instaure par 22 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup par procuration, t'KINT DE ROODENBEKE Etienne, MEYLAN François et TRAN DINH Thao par procuration) le RIFSEEP tant pour sa partie IFSE, dont les maxima sont revalorisés conformément à la délibération n° 2019/58 du 4 juin 2019, que pour sa partie CIA dans les conditions indiquées ci-dessus. Il applique par 22 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup par procuration, t'KINT DE ROODENBEKE Etienne, MEYLAN François et TRAN DINH Thao par procuration) dès l'année 2020, sur la base des entretiens professionnels réalisés au titre de l'année 2019. Il indique par 22 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup par procuration, t'KINT DE ROODENBEKE Etienne, MEYLAN François et TRAN DINH Thao par procuration) que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget primitif pour 2020. Il autorise par 22 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup par procuration, t'KINT DE ROODENBEKE Etienne, MEYLAN François et TRAN DINH Thao par procuration) le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à fixer par arrêté individuel le montant du CIA perçu par chaque agent bénéficiaire de cette prime.

8. Désignation des délégués aux conseils d'administration du Collège et du Lycée international de Ferney-Voltaire suite au décès de C. Paillard, conseiller municipal, délégué titulaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, procède à l'unanimité à la désignation de deux délégués communaux titulaires appelés à siéger au sein des conseils d'administration du collège et du lycée international de Ferney-Voltaire (candidatures de Khadija UNAL et Valérie MOUNY). Il procède à l'unanimité à la désignation de deux délégués communaux suppléants appelés à siéger au sein des conseils d'administration du collège et du lycée International de Ferney-Voltaire (candidatures de Siti IBRAHIM et Charly MARTIN). Il est précisé que le maire de la commune est membre de droit des établissements susmentionnés.

9. Désignation des délégués au conseil d'administration de l'Ecole Saint-Vincent.

UNAL Khadija et BIOLAY Patrick déclarent ne pas vouloir prendre part au vote de cette délibération. Le conseil municipal après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Madame Valérie MOUNY comme déléguée communal titulaire, appelée à siéger au sein du conseil d'administration de l'Ecole privée Saint-Vincent. Il désigne à l'unanimité Monsieur Charly MARTIN comme délégué communal suppléant, appelé à siéger au sein du conseil d'administration de l'Ecole privée Saint-Vincent.

10. Désignation des délégués à la commission municipale Vie scolaire, jeunesse et sports suite à la démission de C. Haller, conseillère municipale, membre titulaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Madame Jocelyne TRUCHET, conseillère municipale ayant nouvellement pris ses fonctions, pour siéger à la Commission Vie scolaire, sports et jeunesse.

11. Attribution du marché d'acquisition, de pilotage et de maintenance de copieurs multifonctions.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, retient à l'unanimité la société RICOH pour le marché acquisition, pilotage et maintenance de copieurs multifonctions. Il autorise à l'unanimité le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer le marché correspondant et tout document s'y rapportant.

12. Convention pour le subventionnement de la Saison Voltaire 2018 par Pays de Gex agglo.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le principe du versement d'une subvention de 75 000 € par Pays de Gex Agglo en faveur de la commune pour l'organisation de la saison Voltaire 2018. Il autorise à l'unanimité le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

13. Convention de mécénat avec la Société Franco-Suisse Bâtiment pour la Fête à Voltaire 2019.

Sur proposition de la commission culture, communication et intercommunalité, le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve par 20 voix pour, 2 abstentions (Didier RIGAUD et KASTLER Jean-Loup par procuration) et 4 voix contre (MEYLAN François, TRAN DINH Thao par procuration, FRANQUET Christine et LISACEK Frédérique par procuration) le projet de convention ci-joint. Il autorise par 20 voix pour, 2 abstentions (RIGAUD Didier et KASTLER Jean-Loup par procuration) et 4 voix contre (MEYLAN François, TRAN DINH Thao par procuration, FRANQUET Christine et LISACEK Frédérique par procuration) le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à entreprendre les démarches nécessaires à la conclusion de la convention susdite et à signer tout document s'y rapportant.

14. Versement d'une subvention exceptionnelle au Comité Laïcité République pour l'organisation des Journées de la laïcité 2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 8 500 euros au Comité Laïcité République pour l'organisation des Journées de la laïcité. Il autorise à l'unanimité le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

15. Désignation d'un titulaire en vue de l'obtention de la licence d'entrepreneur de spectacles de catégorie 1.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de licence d'entrepreneurs de spectacles de catégorie 1 auprès de M. le Directeur régional des affaires culturelles. Il nomme à l'unanimité Madame Mathilde Tellier, coordinatrice de l'équipe de la médiathèque Le Châtelard et responsable numérique, comme titulaire de la licence 1 d'entrepreneur de spectacles pour le théâtre Le Châtelard et le théâtre Micromégas. Il autorise à l'unanimité le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

16. Avis de la Commune sur le projet arrêté de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable sur le projet du RLPi.

17. Cession au Département de l'Ain, à titre gracieux, de 280 m² pour la réalisation du carrefour à feux de la zone d'activités de Bois Candide.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accorde à l'unanimité pour la cession à titre gratuit des 280 m² de la parcelle AB62, le département prenant à sa charge l'ensemble des frais d'acte et de procédure. Il autorise à l'unanimité le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer la promesse de vente des 280 m² issus de la parcelle AB62 au bénéfice du Département de l'Ain.



18. Acceptation des nouveaux plans de financement du SIEA concernant l'enfouissement des réseaux de la rue de Versoix, du chemin de Valavran, du chemin des Fleurs et du chemin du Gué.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les plans de financement Electricité et Télécommunication du SIEA. Il autorise à l'unanimité l'un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à cette affaire.

19. Proposition de versement d'une indemnité d'éviction due à l'exploitant agricole pour la parcelle A214p sise au lieudit Le Poirier de l'Epine.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement de l'indemnité d'éviction pour perte d'exploitation d'un montant de 1597,60 €. Il autorise à l'unanimité le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

20. Modification des statuts du SIVOM de l'Est Gessien – gymnase d'Ornex.

ALLIOD Christian déclare ne pas vouloir prendre part au vote de cette délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote par 3 voix pour (FRANQUET Christine, LISACEK Frédérique par procuration, et RIGAUD Didier), 3 abstentions (MEYLAN François, TRAN DINH Thao par procuration et BIOLAY Patrick) et 18 voix contre (RAPHOZ Daniel, VONNER Roger par procuration, UNAL Khadija, MOUNY Valérie, SABARA Corinne par procuration, LY Chun-Jy, HARS Chantal par procuration, DEVAUCHELLE Hélène, PHILIPPS Pierre-Marie, MERIAUX Laurence, COMBE Marina par procuration, MARTIN Charly, CLAVEL Matthieu, t'KINT DE ROODENBEKE Etienne, SACCHI-HASSANEIN Géraldine, KASTLER Jean-Loup par procuration, GRATTAROLY Stéphane et TRUCHET Jocelyne) la modification des statuts du SIVOM de l'Est Gessien intégrant le futur gymnase sur la commune d'Ornex.

21. Motion du groupe Ferney Divercités sur le projet de mise en bouteille de l'eau à Divonne-les-Bains.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote par 2 voix pour (SACCHI-HASSANEIN Géraldine et KASTLER Jean-Loup par procuration), 9 abstentions (MEYLAN François, TRAN DINH Thao par procuration, FRANQUET Christine, LISACEK Frédérique par procuration, RIGAUD Didier, CLAVEL Matthieu, MOUNY Valérie, COMBE Marina par procuration et MERIAUX Laurence) et 15 contre (RAPHOZ Daniel, VONNER Roger par procuration, UNAL Khadija, LEGER Aurélie par procuration, ALLIOD Christian, t'KINT DE ROODENBEKE Etienne, LY Chun-Jy, HARS Chantal par procuration, SABARA Corinne par procuration, DEVAUCHELLE Hélène, PHILIPPS Pierre-Marie, MARTIN Charly, GRATTAROLY Stéphane, BIOLAY Patrick et TRUCHET Jocelyne) la motion exposée du groupe Ferney Divercités. Il vote par 6 voix pour (MEYLAN François, TRAN DINH Thao par procuration, FRANQUET Christine, LISACEK Frédérique par procuration, RIGAUD Didier, CLAVEL Matthieu), 11 abstentions (PHILIPPS Pierre-Marie, MOUNY Valérie, t'KINT DE ROODENBEKE Etienne, LEGER Aurélie par procuration, ALLIOD Christian, COMBE Marina par procuration et MERIAUX Laurence, SACCHI-HASSANEIN Géraldine et KASTLER Jean-Loup par procuration, GRATTAROLY Stéphane et TRUCHET Jocelyne) et 9 contre (RAPHOZ Daniel, VONNER Roger par procuration, UNAL Khadija, LY Chun-Jy, HARS Chantal par procuration, SABARA Corinne par procuration, BIOLAY Patrick, MARTIN Charly et DEVAUCHELLE Hélène) la motion exposée du groupe Ferney Avenir.

Décisions du maire prises en JUIN 2019 en application de l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du conseil municipal).

DECISIONS DU MAIRE du mois de JUIN 2019

prises en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales concernant les délégations du conseil municipal au maire et en application de l'article L.2122-23 disposant que le maire doit rendre compte en séance du conseil municipal des décisions prises.

**Décision municipale n°051 – 2019
du 20 juin 2019**

Considérant la volonté de la commune de signer un contrat de service d'hébergement et de maintenance des logiciels SIGB utilisé par les services de la médiathèque du Châtelard. Considérant l'offre de l'Agence Française Informatique (AFI), sise à 35 Rue de la Maison rouge, 77185 LOGNES. La commune de Ferney-Voltaire accepte de signer un contrat de service d'hébergement et de maintenance des logiciels avec l'Agence Française Informatique (AFI), pour le maintien en bon état de fonctionnement du logiciel SIGB utilisé par les services de la médiathèque du Châtelard. Le contrat de service d'hébergement et de maintenance est conclu pour une durée d'un an. Il prend effet à partir du 1^{er} juillet 2019 et pourra être poursuivi par reconduction tacite pour une durée globale ne pouvant excéder quatre ans. Le forfait de maintenance SIGB-Portail samedi compris prend effet à compter du 11 mars 2020 pour un montant de 1 350 euros. Le forfait annuel d'hébergement SIGB-Portail (espace de stockage et messagerie mobil inclus) prend effet à compter du 1^{er} juin 2019 pour un montant de 720 euros. La facturation est semestrielle.

**Décision municipale n°052 – 2019
du 6 juin 2019**

Considérant la nécessité de mettre en place un Dispositif Prévisionnel de Secours, pour le bon déroulement de la manifestation « Festi'Volt ». Considérant la proposition de l'association Union Départementale des Premiers Secours de l'Ain (UDPS 01) sise 1 chemin de Corday à Hautecourt-Romanèche (01250). La Commune de Ferney-Voltaire accepte de signer avec l'UDPS 01 une convention de mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours. Cette convention a pour but de fixer les modalités de fonctionnement entre la commune et l'UDPS 01 afin de bien clarifier le cadre juridique de la prestation de service assurée lors de la manifestation « Festi'Volt » qui aura lieu samedi 8 juin 2019 de 14h00 à 1h00 et dimanche 9 juin 2019 de 14h00 à 23h00 au Parc de la Tire à Ferney-Voltaire (01210). La présente convention est conclue pour la durée de la manifestation. En cas d'annulation de la manifestation, la commune est tenue d'aviser l'UDPS 01 par tous moyens de communication au moins un mois avant la manifestation. Le montant global de la mise en œuvre de ce Dispositif Prévisionnel de Secours est de 2 477,20€ soit :

- Frais de personnels : 1 600 €
- Frais de déplacement : 127,20 €
- Frais de mise à disposition de matériel : 750 €

**Décision municipale n°053 – 2019
du 18 juin 2019**

Considérant la nécessité de conclure un contrat de maintenance pour les installations de climatisation des bâtiments de la police municipale et du théâtre de la Comédie. Considérant la proposition commerciale de l'entreprise Technofroid, chemin des places, ZA du Journans, 01170 Cessy. La commune de Ferney-Voltaire accepte le contrat de maintenance de type F2 pour les installations de climatisation des bâtiments de la police municipale et du théâtre de la Comédie, par l'entreprise Technofroid, chemin des places, ZA du Journans, 01170 Cessy. Le contrat de



FERNEY VOLTAIRE

maintenance est prévu pour une durée initiale d'un an à compter de sa date de sa mise en vigueur et se renouvelle par tacite reconduction chaque année. Il est proposé par la société Technofroid est un contrat propre à chaque bâtiment de type F2 soit :

- Pour les 2 unités extérieures et les 2 unités intérieures du théâtre de la Comédie le prix annuel du contrat est fixé à 236.00€ HT soit 283.20€TTC (TVA de 10%).
- Pour l'unité extérieure et les 4 unités intérieures des locaux de la Police Municipale le prix annuel du contrat est fixé à 208.00€ HT soit 249.60€TTC (TVA de 10%).

Décision municipale n°054 – 2019 du 18 juin 2019

Considérant le contrat de ville partenarial (Etat, collectivités, bailleurs et associations) signé le 26 juin 2015, en vue de la mise en œuvre d'actions au bénéfice du quartier et relatives à la cohésion sociale, au cadre de vie, à l'activité économique et à l'emploi. Considérant la volonté commune de l'ADSEA 01 et de la commune de Ferney-Voltaire d'œuvrer pour la participation des jeunes à l'appropriation et au respect de leur environnement immédiat, pour les soutenir dans leurs démarches d'insertion professionnelle. La commune de Ferney-Voltaire accepte de signer une convention de mise en œuvre d'un chantier éducatif, auquel participent quatre jeunes de 16 à 25 ans (deux jeunes en juillet et deux jeunes en août). Les quatre jeunes effectueront quatre heures par jour (soit environ 92h chacun). Les travaux servant de base à la réalisation du chantier éducatif consistent à intervenir sur l'équipement des nouveaux ouvrages encadrés par l'équipe de la médiathèque chargée de la mise en œuvre de cette action. Cette convention est conclue pour une durée de deux mois, s'étalant du 1^{er} juillet au 31 août 2019. Ces dates sont susceptibles d'évoluer en fonction des besoins d'une des parties.

Fait et délibéré à Ferney-Voltaire, le 9 juillet 2019.

Le Maire
Daniel RAPHOZ



Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25, L 2121-24, L 2121-26, et au décret n° 93-1121 du 20 septembre 1993 relatifs à la publicité des actes administratifs des communes, peuvent être consultés en mairie : les procès-verbaux, les délibérations du conseil municipal et le recueil des actes administratifs comprenant les délibérations du conseil municipal et les arrêtés à caractère réglementaire pris par le maire.

